



## ASSURANCE DE VOYAGE VACANZA

### **Assurance de voyage Vacanza toujours comprise dans les assurances complémentaires Traitements ambulatoires et Basic**

Lors de vos voyages, l'assurance de voyage Vacanza couvre dans le monde entier tous les traitements médicaux rendus nécessaires par une maladie ou un accident. L'assurance comprend une assurance étendue d'assistance juridique à l'étranger ainsi qu'une assistance immédiate 24 heures sur 24 dans le monde entier (tél. +41 (0)848 848 857).

Les prestations complémentaires attrayantes suivantes sont incluses:

- Assurance des bagages (jusqu'à CHF 2 000.—)
- Assurance des frais d'annulation (jusqu'à CHF 20 000.—)
- Assurance des cartes de crédit et client (jusqu'à CHF 500.—)